

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2015
Salle des fêtes – 11 rue des Fossés
77970 JOUY-LE-CHATEL**

Jeudi huit octobre deux mille quinze à vingt heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Jouy-le-Châtel - 11 rue des Fossés (77970), sous la présidence de Monsieur Christian JACOB, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 1 octobre 2015
Date d'affichage : 1 octobre 2015
Nombre de délégués en exercice : 67
Nombre de délégués présents : 54

Pouvoir : 8
Nombre de votants : 62
Séance : n°4

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Michel LEROY (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint Sulpice), Alain BONTOUR, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise), Jacky GUERTAULT (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Patrice CAFFIN (Jouy le Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI, Francis PICCOLO (Longueville), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Alain GUYARD (Les Marêts), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Christian JACOB, Josiane MARTIN, Marie-Pierre CANAPI, Olivier LAVENKA, Virginie SPARACINO, Ghislain BRAY, Éric JEUNEMAITRE, Chérifa BAALI-CHERIF, Patricia CHEVET, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno POLLET, Delphine PRADOUX (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéroux), Patrick MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup de Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet), Alain BALDUCCI (Sainte Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Fabien DELAUNAY (Fretoy), Jérôme BENECH (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins), Laurent DEMAISON (Provins), Josèphe LINA (Sainte Colombe).

Pouvoirs de : Dominique VERDENET (Cucharmoy) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel) à Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Jean-Pierre ROCIPON (Melz sur Seine) à Éric TORPIER (Sourdun), Virginie BACQUET (Provins) à Virginie SPARACINO (Provins), Dominique GAUFILLIER (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Chantal BAIOCCHI (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES (Provins), Joëlle SIORAT (Provins) à Bruno POLLET (Provins), Antonio NAVARRETE (Sainte Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte Colombe).

Secrétaire de séance : Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande) est secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

oOo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2015

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015 a été adressé aux conseillers communautaires le 1^{er} octobre 2015, par voie postale, avec les convocations pour la présente séance. Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

oOo

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant". Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

- **Convention de mise à disposition avec l'association Tennis Club de Provins :** Mise à disposition temporaire d'un éducateur sportif salarié de l'association auprès des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
Durée de la mise à disposition du 1/07/2015 au 01/01/2016.
La Communauté de Communes remboursera à l'association 18 € par heure effectuée, ainsi que les frais kilométriques pour les stages organisés hors Provins.
Convention visée par la Sous-préfecture de Provins le 27 juillet 2015.
- **Convention avec la Ville de Provins pour la mise à disposition d'équipements pour les A.L.S.H :** La commune met gratuitement à disposition des équipements municipaux (gymnases, stade, terrain de foot...) auprès de Sports Loisirs Vacances, des A.L.S.H « Les Hauts de Provins » et de Champbenoist.
Convention conclue pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable.

Le conseil communautaire prend acte de ces signatures.

oOo

INSTALLATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE DE LA COMMUNE DE MAISON-ROUGE EN BRIE

Le Président rappelle que Monsieur Jean SASSINOT, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie a démissionné de ses fonctions de maire et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne par courrier le 8 avril 2015.

D'un point de vue réglementaire, « nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ». Aussi, en démissionnant de son mandat de conseiller municipal, Monsieur SASSINOT n'est plus, de facto, conseiller communautaire.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, prévoit l'obligation de pourvoir au poste vacant d'un conseiller communautaire.

A la suite de cette démission, des élections ont été organisées dans la commune de Maison-Rouge en Brie. Le 10 juillet 2015, Monsieur Pierre CAUMARTIN a été élu maire par le conseil municipal.

Maison-Rouge en Brie étant une commune de moins de 1 000 habitants, ses représentants au conseil communautaire sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. La commune est représentée en conseil communautaire par un

titulaire et un suppléant. Ainsi suivant l'ordre du tableau, Pierre CAUMARTIN, maire est désigné conseiller communautaire titulaire et Josette BOREL, première adjointe est conseillère communautaire suppléante.

Le conseil communautaire prend acte de ces élections. Monsieur Pierre CAUMARTIN, maire de Maison-Rouge en Brie est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire.

oOo

En raison de l'installation du nouveau conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie, un certain nombre de délibérations doivent être reprises :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que par délibération du 14 avril 2014, le conseil communautaire a fixé à 27 le nombre des membres du bureau. Le bureau communautaire est ainsi composé du Président, des 8 vice-présidents et de 18 membres du conseil communautaire. Monsieur Jean SASSINOT était membre du bureau. A la suite de sa démission, un siège est à pourvoir.

Monsieur Pierre CAUMARTIN présente sa candidature.

Nombre de votants : 62

Suffrages exprimés : 62

Majorité requise : 32

Pierre CAUMARTIN recueille 62 voix.

Le Président déclare élu membre du bureau, à l'unanimité des voix exprimées, Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie.

Composition du bureau communautaire :

Christian JACOB (Provins) - Président	Fabien DELAUNAY (Fretoy)
Nicolas FENART (Montceaux les Provins) 1 ^{er} vice-président Administration générale / Service à la personne / Portage de repas à domicile / R.A.M	Éric JEUNEMAITRE (Provins)
Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) 2 ^{ème} vice-président Culture et Sports	Annick LANTENOIS (La Chapelle-Saint-Sulpice)
Éric TORPIER (Sourdun) 3 ^{ème} vice-président Finances et Aménagement numérique	Patrick LEBAT (Bezalles)
Claire CRAPART (Beauchery Saint Martin) 4 ^{ème} vice-présidente Aménagement et Développement durable / Formation des élus	Christophe LEFEVRE (Saint Martin du Boschet)
Olivier LAVENKA (Provins) 5 ^{ème} vice-président Développement économique et travaux	Michel LEROY (Bannost-Villegagnon)
Alain BALDUCCI (Sainte Colombe) 6 ^{ème} vice-président Transports	Claude BONICI (Poigny)
Yvette GALAND (Sancy les Provins) 7 ^{ème} vice-président Tourisme	Véronique NEYRINCK (Cerneux)

Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest) 8 ^{ème} vice-président Accueils de Loisirs Sans Hébergement	Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande)
Chantal BAIOCCHI (Provins)	Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)
Alain BONTOUR (Chenoise)	Pierre VOISEMBERT (Rouilly)
Alain BOULLOT (Beton-Bazoches)	Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel)
Ghislain BRAY (Provins)	Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge en Brie)
Bertrand de BISSCHOP (Vulaines les Provins)	

oOo

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Président rappelle que par délibération du 14 avril 2014, le conseil communautaire a créé huit commissions :

- 1) Administration générale, Services à la personne, Portage de repas à domicile, Relais Assistantes Maternelles
- 2) Culture et Sports
- 3) Finances et Aménagement numérique
- 4) Aménagement et développement durable, Formation des élus
- 5) Développement économique et travaux
- 6) Transports
- 7) Tourisme
- 8) Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Ces commissions thématiques sont composées exclusivement de conseillers communautaires titulaires. Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire titulaire nouvellement installé, a fait le choix de travailler dans la commission « Développement économique et travaux ».

Le conseil communautaire prend acte de ce choix et modifie la composition des commissions en conséquence.

Composition des commissions thématiques :

Administration Générale Services à la personne, Portage de repas à domicile, R.A.M Nicolas FENART	Chérifa BAALI-CHERIF (Provins) Abdelhafid JIBRIL (Provins) Maria-Isabel GONCALVES (Provins) Dominique VERDENET (Cucharmoy) Pierre VOISEMBERT (Rouilly) Fabien DELAUNAY (Fretoy)
Culture et Sports Jean-Patrick SOTTIEZ	Fabien PERNEL (Boisdon) Bruno POLLET (Provins) Marie-Pierre CANAPI (Provins) Josiane MARTIN (Provins) Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) Josèphe LINA (Sainte-Colombe) Guy-Jacques PAGET (Léchelle)
Finances et Aménagement Numérique Éric TORPIER	Philippe FORTIN (Longueville) Claude BONICI (Poigny) Patricia CHEVET (Provins) Alain GUYARD (Les Marêts) Éric JEUNEMAITRE (Provins) Patrick MARTINAND (Saint-Brice) Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet)

Aménagement et Développement Durable, Formation des élus Claire CRAPART	Ghislain BRAY (Provins) Annick LANTENOIS (La Chapelle-Saint-Sulpice) Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine) Laurence GARNIER (Rupéreau) Alain HANNETON (Augers-en-Brie) Cécile CHARPENTIER (Sourdun)
Développement économique et travaux Olivier LAVENKA	Jérôme BENECH (Provins) Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite) Alain BOULLOT (Beton-Bazoches) Francis PICCOLO (Longueville) Alain BOUTOUR (Chenoise) Patrick LEBAT (Bezalles) Laurent DEMAISON (Provins) Patrice CAFFIN (Jouy-le Châtel) Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge en Brie)
Transports Alain BALDUCCI	Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud) Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe) Virginie BACQUET (Provins) Didier AGNUS (Courtacon) Jacky GUERTAULT (Courchamp) Evelyne d'HAINAUT (Chenoise) Xavier BOUVRAIN (Mortery)
Tourisme Yvette GALAND	Dominique GAUFILLIER (Provins) Hervé PATRON (Provins) Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) Virginie SPARACINO (Provins) Martial DORBAS (Voulton) Joëlle STORAT (Provins) James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine)
Accueils de Loisirs Sans Hébergement Jean-Claude RAMBAUD	Véronique NEYRINCK (Cerneux) Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) Martine CIOTTI (Longueville) Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande) Chantal BAIOCCHI (Provins) Michel LEROY (Bannost-Villegagnon) Delphine PRADOUX (Provins) Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel)

oOo

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Par délibération du 28 avril 2014, le conseil communautaire a institué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) et en a désigné ses membres. Le Président rappelle que chaque commune y est représentée.

Le conseil communautaire installe Monsieur Pierre CAUMARTIN en sa qualité de maire de la commune de Maison-Rouge en Brie au sein de cette commission et en modifie sa composition.

oOo

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La Commission d'Appels d'offres a été instituée par le conseil communautaire le 28 avril 2014. Les membres de la C.A.O ont été élus lors de cette séance. Le Président rappelle que cette commission est composée d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit, ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants, élus au sein du conseil communautaire. Monsieur Jean SASSINOT, siégeait à la C.A.O en qualité de 3^{ème} suppléant.

Par conséquent, le conseil communautaire est invité à élire un suppléant au sein de la C.A.O, en remplacement de Jean SASSINOT.

Il est procédé à l'élection à scrutin secret.

Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire titulaire de Maison-Rouge en Brie, présente sa candidature.

Dépouillement des votes :

- Nombre de votants : 62
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages obtenus :

Pierre CAUMARTIN : 56 voix
Majorité requise : 29 voix

Pierre CAUMARTIN est élu membre suppléant de la C.A.O et est installé dans ses fonctions.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres :

- Président : Christian JACOB, Président de la Communauté de Communes du Provinois ou son représentant, et :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Éric JEUNEMAITRE	Ghislain BRAY
Jean-Claude RAMBAUD	Alain BONTOUR
Jean-Patrick SOTTIEZ	Pierre CAUMARTIN
Annick LANTENOIS	Tony PITA
Éric TORPIER	Claude BONICI

oOo

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E

La Communauté de Communes du Provinois est représentée au S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E par 39 titulaires et 39 suppléants. La commune de Saint-Martin du Boschet adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers. Le Président rappelle que les élections des représentants au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E ont eu lieu lors du conseil communautaire du 28 avril 2014. Monsieur Jean SASSINOT y siégeait en qualité de titulaire.

Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie présente sa candidature.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine cette proposition. Monsieur Pierre CAUMARTIN est désigné délégué titulaire pour siéger au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E en remplacement de Monsieur Jean SASSINOT.

oOo

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil communautaire dans sa séance du 28 avril 2014 a décidé d'instituer une Commission de Délégation de Service Public et a procédé à l'élection de ses membres. Le Président rappelle que cette commission est composée d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit de la commission, ou son représentant et de 5 titulaires et de 5 suppléants. Monsieur Jean SASSINOT siégeait à la commission en qualité de

suppléant.

Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie, présente sa candidature.

Suffrages obtenus :

- Nombre de votants : 62
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

Monsieur Pierre CAUMARTIN recueille 62 voix.

Le Président déclare Monsieur Pierre CAUMARTIN élu, à l'unanimité, membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public. Il est installé dans ses fonctions.

Composition de la Commission de Délégation de Service Public :

- Président : Christian JACOB, Président de la Communauté de Communes du Provinois ou son représentant, et :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Éric JEUNEMAITRE	Ghislain BRAY
Jean-Claude RAMBAUD	Alain BONTOUR
Jean-Patrick SOTTIEZ	Pierre CAUMARTIN
Annick LANTENOIS	Tony PITA
Éric TORPIER	Claude BONICI

oOo

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DU PROVINOIS

Le Président indique que le syndicat a été installé ce jour. Il félicite Claire CRAPART pour son élection à la présidence du syndicat.

Par anticipation le conseil communautaire le 29 janvier 2015 avait désigné ses représentants : 40 titulaires et 40 suppléants. Monsieur Jean SASSINOT avait été désigné pour siéger en qualité de titulaire.

Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie, présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Monsieur Pierre CAUMARTIN délégué titulaire pour siéger au Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provinois, en remplacement de Monsieur Jean SASSINOT.

oOo

BUDGET PRINCIPAL 2015 : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Eric TORPIER, vice-président en charge des finances, explique que cette Décision Modificative sert à effectuer des ajustements pour clôturer l'exercice 2015.

Le principal ajustement est la constatation de la déconsignation de la somme de 2.4 M€ sur la consignation effectuée en 2013 pour la Z.A.C du Provinois. Cette somme sera utilisée pour les futurs investissements qui seront présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. D'autres ajustements ont été intégrés :

En fonctionnement, 287 223.87 € en dépenses et 396 982 € en recettes. Y sont décrits des ajustements de crédits, dont notamment 120 000 € pour le partage de repas à domicile, service effectif depuis le 1^{er} septembre.

260 982 € de fiscalité ont été ajustés à la hausse dont :

- o + 71 199 € sur les taxes d'habitation et foncières
- o + 62 120 € de TASCOT
- o + 82 617 € de FNPIC
- o - 210 405 € de DGF
- o + 231 013 € au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE depuis 2011)

En investissement, 192 903.98 € en dépenses et 2 393 724.01 € en recettes.

- Des compléments de crédits sur le développement économique pour :
 - o 65 000 € : Bâtiment d'accueil touristique Pôle Gare de Provins
 - o 10 500 € : Maison médicale de Chenoise
 - o 8 000 € : Pompe à chaleur de la gendarmerie Villiers-Saint-Georges
- Ajustement de la subvention d'équilibre de 21 203.98 € du budget annexe du Lotissement et 77 000 € du centre aquatique suite à des transferts de dépenses qui étaient prévues sur le budget principal et qui doivent être constatées sur le budget annexe.

Dépenses de fonctionnement recensées	287 223,87	Recettes de fonctionnement recensées	396 982,00
Administration Générale	2 000,00	Administration Générale	0,00
ALSH	-12 000,00	ALSH	0,00
Centre Aquatique	-7 867,00	Centre Aquatique	0,00
Culture	0,00	Culture	0,00
Ressources Humaines	20 000,00	Ressources Humaines	0,00
Développement Economique	10 130,00	Développement Economique	0,00
Finances	49 960,87	Finances	260 982,00
Formation des Elus	0,00	Formation des Elus	0,00
Affaires juridiques	87 000,00	Affaires juridiques	0,00
RAM	0,00	RAM	0,00
Portage de repas	120 000,00	Portage de repas	120 000,00
Tourisme	16 000,00	Tourisme	16 000,00
Transport	2 000,00	Transport	0,00
Variables d'ajustements :	109 758,13	Variables d'ajustements :	0,00
Virement <small>(1870 000 au BP 2015)</small>	109 758,13		
Dépenses imprévues			
Section de fonctionnement	396 982,00	Section de fonctionnement	396 982,00
Dépenses d'investissement recensées	192 903,98	Recettes d'investissement recensées	2 393 724,01
Administration Générale	0,00	Administration Générale	0,00
ALSH	13 200,00	ALSH	0,00
Centre Aquatique	-2 000,00	Centre Aquatique	0,00
Culture	0,00	Culture	0,00
Ressources Humaines	0,00	Ressources Humaines	0,00
Développement Economique	83 500,00	Développement Economique	0,00
Finances	98 203,98	Finances	0,00
Formation des Elus	0,00	Formation des Elus	0,00
Affaires juridiques	0,00	Affaires juridiques	2 393 724,01
RAM	0,00	RAM	0,00
Portage de repas	0,00	Portage de repas	0,00
Tourisme	0,00	Tourisme	0,00
Transport	0,00	Transport	0,00
Variables d'ajustements :	2 310 578,16	Variables d'ajustements :	109 758,13
Dépenses imprévues		Virement	109 758,13
Dépenses d'équilibre <small>(1575 516 au BP 2015)</small>	2 310 578,16		
Section d'investissement	2 503 482,14	Section d'investissement	2 503 482,14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote cette décision modificative n°1 pour le Budget Principal 2015.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C 2015 : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Eric TORPIER explique que cette Décision Modificative constate principalement le transfert de prévisions en fonctionnement vers l'investissement des contrôles de diagnostics et de leur facturation, suite à une demande du Trésor Public. Une enveloppe de 12 000 € est également inscrite pour rembourser le trop perçu d'acomptes de subventions encaissés.

EXPLOITATION					
		DM			DM
	Désinscription des crédits à passer en investissement	26 850,00		Désinscription des crédits à passer en investissement	30 500,00
022	Dépenses imprévues				
023	Autofinancement	3 650,00			
		30 500,00			30 500,00
INVESTISSEMENT					
		DM			DM
	Réinscription des crédits du fonctionnement	26 850,00		Réinscription des crédits du fonctionnement	30 500,00
	Remboursement de trop perçu	12 000,00		Ajustement Tranche 1	4 700,00
				Autofinancement	3 650,00
		38 850,00			38 850,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote cette décision modificative n°1 pour le Budget annexe 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

oOo

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE 2015 : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Eric TORPIER explique que ce budget annexe doit constater l'intégralité des dépenses du centre aquatique, dont le BEA et la DSP. Y sont désormais rajoutées les dépenses jusque-là constatées sur le budget principal. Il s'agit donc d'un transfert de budget (en moins sur le budget principal et en plus sur le budget annexe) équilibré par une subvention d'équilibre. Mis à part ces transferts, des compléments de crédits sur le BEA sont ajustés ainsi que des dépenses à prévoir : traitement du carrelage, colonnes ...

EXPLOITATION					
		DM			DM
	Réinscription des dépenses passées sur le B Principal	9 867,00		Remboursement TEOM	5 000,00
	Assurance	15 460,00			
	Traitement du carrelage	5 000,00			
	Complément de frais de gestion (L3 du BEA)	5 000,00			
				Equilibre par une subvention du budget principal	30 327
022	Dépenses imprévues				
023	Autofinancement				
		35 327,00			35 327,00
INVESTISSEMENT					
		DM			DM
	Complément L1 et L2 actualisé	71 000,00		Virement de compte (1068 à 001)	
	Réinscription des dépenses passées sur le B Principal	2 000,00			
	Colonnes	4 000,00			
				Equilibre par une subvention du budget principal	77 000,00
		77 000,00			0,00
					77 000,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote cette décision modificative n°1 pour le Budget annexe 2015 du centre aquatique.

oOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2015 : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 ET AJUSTEMENT DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE 2014

Eric TORPIER explique que le résultat de fonctionnement constaté en début d'année ne peut, sur un budget en comptabilité de stock, servir à couvrir un éventuel déficit d'investissement. Chacun des résultats doit être maintenu sur sa section. Exceptionnellement pour cette comptabilité, l'équilibre ne sera pas forcément respecté par section mais se fera au moment des ventes des lots des parcelles.

L'affectation du résultat sera donc modifiée en ce sens :

- Excédent en fonctionnement : 21 203.98 €
- Déficit d'investissement : 9 426.92 €

Des opérations d'ordre budgétaires sont inscrites pour constater les stocks d'entrée et de sortie pour 2 032 966.17 €, qui seront à constater tous les ans.

EXPLOITATION				
		DM		DM
			Réintégration du virement constaté pour couvrir le déficit d'investissement de 2014	21 203,98
Annulation du stock initial en début d'année	7133	2 032 966,17	Constatation du stock en fin d'année	7133
		2 032 966,17		2 054 170,15
INVESTISSEMENT				
		DM		DM
			Annulation de l'affectation du résultat de fonctionnement	-21 203,98
Constatation du stock en fin d'année		2 032 966,17	Annulation du stock initial en début d'année	2 032 966,17
3351 travaux en cours terrain		1 029 654,95	3351 travaux en cours terrain	1 029 654,95
3354 travaux en cours études prestations de services		27 615,75	3354 travaux en cours études prestations de services	27 615,75
3355 travaux en cours travaux		969 985,18	3355 travaux en cours travaux	969 985,18
33581 travaux en cours frais accessoires		5 710,29	33581 travaux en cours frais accessoires	5 710,29
			Equilibre par une subvention d'équilibre du budget principal	21 203,98
		4 065 932,34		4 065 932,34

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote cette décision modificative n°1. Constate et approuve l'ajustement de l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2014, repris par anticipation au moment du vote du Budget Primitif.

oOo

SUBVENTION 2015

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge de la culture et sports, explique que le conseil communautaire doit se prononcer sur la demande de subvention déposée par l'association Next Summer, Résidence d'artistes de Beauchery Saint-Martin pour une action intitulée « Suddenly Residencies 2015/MADE ». Cette année, la résidence s'est tenue du 17 au 26 août 2015 et a eu pour thème « le design et l'objet en général ». Durant cette résidence, l'association a hébergé gratuitement les artistes et leur a octroyé une aide à la création.

La commission culture et sports s'est réunie le 30 septembre 2015 pour étudier la recevabilité de cette demande et propose d'allouer à l'association Next Summer une subvention de 300 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en faveur de l'association Next Summer, une subvention d'un montant de 300 €.

oOo

SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE PRESENTE PAR L'ECOLE DE SOURDUN

Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge de la culture et des sports rappelle que le conseil communautaire a décidé par délibération du 2 septembre 2013, d'aider au financement des projets pédagogiques à vocation culturelle menés par les écoles de son territoire, dès lors que les trois critères cumulatifs suivants sont retenus :

1. Les projets des écoles doivent s'inscrire obligatoirement dans un projet pédagogique à vocation culturelle. La recevabilité de la demande de subvention est étudiée par la commission culture.
2. La subvention de la Communauté de Communes du Provinois est égale à 20 % du montant restant à la charge de l'école, toutes subventions déduites et plafonnée à 300 €.
3. Un seul projet par école et par année sera retenu.

La commission culture et sports s'est réunie le 30 septembre 2015 pour étudier la recevabilité de la demande de l'école de Sourdu, qui sollicite une subvention pour la « Ronde cyclo de Seine-et-Marne ». Cet évènement a eu lieu du 2 au 6 juin 2015. Des sorties à caractère culturel ont été organisées : visite du Château de Chambord, du château de la Ferté-Saint-Aubin, du musée de la préhistoire à Nemours et du jardin Bourdelle à Egreville. Les élèves de la classe de CM2 ont participé à cette ronde.

Le coût de cette manifestation s'est élevé à 5 162,50 €. Le coût restant à la charge de l'école de Sourdu est de 875 €. La commission culture propose d'attribuer à l'école de Sourdu une subvention de 175 €, soit 20 % du coût restant à la charge de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote en faveur de l'école de Sourdu pour son projet pédagogique à vocation culturelle, une subvention de 175 €.

oOo

SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DES ECOLES DU R.P.I DE BEAUCHERY SAINT-MARTIN / LEHELLE / LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE

Selon les mêmes modalités que pour le point précédent, Jean-Patrick SOTTIEZ, indique que la commission culture et sports s'est réunie le 30 septembre dernier pour étudier la recevabilité de la demande du R.P.I de Beauchery Saint-Martin / Léchelle / Louan-Villegruis-Fontaine, qui sollicite une subvention pour son projet « cirque » qui s'est déroulé du 29 juin au 3 juillet 2015. Ce projet est en lien direct avec l'éducation artistique et culturelle. Il offre un accès à la culture : découvertes d'œuvres, rencontrer avec l'artiste, exercer les regards à une approche sensible et éduquée de l'art.

Les 6 classes du R.P.I ont participé au projet, soit un total de 149 élèves. Le coût de ce projet s'est élevé à 11 920 €. Le coût supporté par l'école est de 6 000 €. La commission culture propose d'attribuer à chaque école du R.P.I une subvention de 300 € (plafond maximum).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote une subvention totale de 900 € en faveur du R.P.I de Beauchery Saint-Martin / Léchelle / Louan-Villegruis-Fontaine, répartie comme suit :

- 300 € à l'école de Beauchery Saint-Martin ;
- 300 € à l'école de Léchelle ;
- 300 € à l'école de Louan-Villegruis-Fontaine ;

oOo

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC ACT'ART POUR LES SCENES RURALES

Le projet de convention était joint aux notes de synthèse.

Jean-Patrick SOTTIEZ, rappelle qu'en partenariat avec ACT'ART, la Communauté de Communes du Provinois soutient le développement culturel sur son territoire, au travers

les spectacles des « Scènes Rurales » qui sont proposés dans les communes. ACT'ART (Action Artistique en Seine-et-Marne) est une association partenaire du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, chargée de mettre en œuvre des projets culturels et artistiques sur son territoire.

L'association propose et organise les spectacles. La Communauté de Communes participe financièrement et intervient en lien avec les communes participantes.

Pour la saison 2015/2016, cinq spectacles sont prévus dans les communes suivantes :

- Beton-Bazoches
- Poigny
- Sainte-Colombe
- Sourdon
- Louan-Villegruis-Fontaine

La participation de la Communauté de Communes pour cette saison s'élèvera à 6 250 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de renouveler ce partenariat financier avec ACT'ART pour l'organisation des spectacles « Scènes Rurales » sur le territoire intercommunal.

Et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

oOo

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES RETRACANT L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DU PROVINOIS POUR L'ANNEE 2014

Le rapport était joint aux notes de synthèse.

Jean-Patrick SOTTIEZ rappelle que la Communauté de Communes du Provinois a signé un contrat de Délégation de Service Public le 2 mai 2013. L'exploitation du centre aquatique a été confiée à la société Vert Marine et a débutée le 16 septembre 2013.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 25 septembre 2015 pour étudier le rapport d'activités de l'année 2014, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que :

« La commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT établi par le délégataire de service public ».

Ce rapport retrace et détaille pour l'année 2014, les points suivants :

- Horaires d'ouverture,
- Activités mises en place,
- Accueil des scolaires,
- Accueil des associations,
- Fréquentation,
- Promotion-communication,

- Animations et soirées à thème proposées,
- Aspect technique : consommation des fluides, entretien et maintenance, problèmes techniques rencontrés,
- Bilan financier.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activités retraçant l'exploitation du centre aquatique du Provinois pour l'année 2014.

Alain BONTOUR (Chenoise), considère pour sa part que le centre aquatique du Provinois s'est pas suffisamment mis en valeur sur le territoire par de la publicité. Il estime qu'un investissement tel que celui-là devrait être mieux valorisé. Le Président annonce avoir rencontré la directrice régionale de Vert Marine et lui en avoir fait part. Il pourrait être fait un effort en matière de communication, notamment par l'achat d'espaces publicitaires dans la presse régionale.

Jean-Patrick SOTTIEZ confirme que des panneaux publicitaires supplémentaires seront installés à des emplacements de passage important.

oOo

**Z.A.C DU PROVINOIS : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES
AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

Le rapport était joint aux notes de synthèse.

Olivier LAVENKA, vice-président en charge du développement économique et des travaux explique que l'article 17 du traité de concession d'aménagement de la Z.A.C du Provinois prévoit en conformité avec le Code de l'Urbanisme, que l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (A.F.T.R.P), devenue Grand Paris Aménagement, établit un compte-rendu financier annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel, communiqués à la Communauté de Communes du Provinois. Il s'agit d'une formalité destinée à l'information des élus communautaires.

Ce compte-rendu annuel d'activités relate au titre l'année 2014 :

- Les actions menées dans le cadre de cette opération,
- Les dépenses et recettes réalisées,
- Les perspectives pour 2015.

Il comporte en pièces annexes un bilan prévisionnel et échéancier de trésorerie avec arrêt des comptes au 31 décembre 2014, la liste des commandes et marchés notifiés avant le 31 décembre 2014, le tableau des cessions et acquisitions immobilières au 31 décembre 2014 ainsi que la fiche de lot et visuel du lot A1.

Les actions 2014 ont porté sur :

La conception et réalisation des espaces publics

- La finalisation du PRO des espaces publics
- La passation des marchés de travaux d'aménagement
- Lancement des travaux d'aménagement des espaces publics

La réalisation des sondages et autres études nécessaires

- Levée du risque archéologique

L'avancée des procédures règlementaires obligatoires

- Obtention de l'arrêté Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
- Approbation du Programme des Equipements Publics par le conseil municipal de la ville de Provins
- Approbation du Dossier de Réalisation de la Z.A.C par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Provinois

- Approbation de la modification du P.L.U par le conseil municipal de la Ville de Provins

L'acquisition du terrain et la préparation des cessions

- Poursuite des actions de commercialisation
- Préparation de la première promesse de vente de l'opération (lot A1)
- Préparation du premier Permis de Construire de l'opération (lot A1)

Le bilan financier prévisionnel au terme de l'opération fait apparaître les financements suivants :

DEPENSES	Montants arrondis (k€ HT)	RECETTES	Montants arrondis (k€ HT)
Etudes pré-opérationnelles	173	Cessions charge foncières d'activités	2 588
Acquisitions foncières	810	Participation CCP	2 295
Travaux VRD	2 245		
Honoraires techniques	366		
Frais divers	391		
Rémunération aménageur	850		
Frais financiers	278		
TOTAL	5 111	TOTAL	4 884

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte-Rendu annuel aux Collectivités Territoriales présenté par l'A.F.T.R.P au titre de l'exercice 2014.

Philippe FORTIN (Longueville), observe que les activités qui vont s'implanter sur la Z.A.C ne vont pas générer beaucoup de CVAE supplémentaire. Il regrette qu'il n'y ait pas d'avantage d'entreprises extérieures qui s'y installent.

Le Président explique que ces implantations ont une logique économique et traduisent des projets d'extension d'entreprises locales. Ces projets sont générateurs d'emplois et permettent de créer une amorce et une dynamique pour le développement de la zone.

Olivier LAVENKA rappelle que le contexte économique actuel est très défavorable et qu'il est important de pouvoir préserver les activités existantes sur le territoire.

oOo

VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE LA NOËLLE A BETON-BAZOUCHES

Olivier LAVENKA, vice-président en charge du développement économique et des travaux annonce qu'une société, la « SCI PALMA » déjà propriétaire d'une parcelle située sur la zone, envisage de la diviser en deux lots. Pour améliorer la largeur de façade de l'un des deux lots, elle souhaite acquérir la parcelle F n°826, d'une surface de 25 m².

Cette parcelle pourrait être proposée à la vente au prix de 5 € HT le m², prix de la valeur estimée par le service des Domaines.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de cette parcelle à la S.C.I PALMA au prix de 5 HT le m², soit 125 € HT pour les 25 m².

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU S.M.E.P DU GRAND PROVINOIS

Le Président rappelle que le comité syndical du S.M.E.P du Grand Provinois s'est réuni le 26 mars 2015 pour modifier ses statuts. La représentation au sein du comité syndical est désormais fixée à 20 titulaires et 20 suppléants, répartis proportionnellement à la population des Communautés de Communes du Provinois et Bassée-Montois. La Communauté de Communes du Provinois est ainsi représentée par 12 titulaires et 12 suppléants.

Sur proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1) BRAY Ghislain	1) GONCALVES Maria-Isabel
2) LAVENKA Olivier	2) De BISSCHOP Bertrand
3) CRAPART Claire	3) GALAND Yvette
4) BALDUCCI Alain	4) FASSELER Philippe
5) BONICI Claude	5) VOISEMBERT Pierre
6) BOULLOT Alain	6) RAMBAUD Jean-Claude
7) CANAPI Marie-Pierre	7) PERNEL Fabien
8) CHARPENTIER Cécile	8) MARTINAND Patrick
9) NUYTTENS Jean-Pierre	9) DAL PAN Gilbert
10) LEROY Michel	10) PATRON Hervé
11) HANNETON Alain	11) PANNIER Michèle
12) LEBAT Patrick	12) CAUMARTIN Pierre

oOo

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX BASSEE-VOULZIE (S.A.G.E) AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE

Claire CRAPART vice-présidente en charge de l'aménagement et du développement durable, explique que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie (S.D.A.G.E.) détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Soumis à la consultation du public, le projet de S.D.A.G.E. 2016-2021 sera approuvé le 5 novembre prochain par le Comité de bassin de l'Agence de l'eau. Il deviendra opposable au 1^{er} janvier 2016.

Le S.A.G.E. Bassée-Voulzie fait partie des S.A.G.E. qu'il convient de mettre en œuvre à l'échelle d'une unité hydrographique pertinente pour atteindre ces objectifs. Sa mise en œuvre est pilotée par le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine. Il s'étend sur 3 régions : Ile de France, Bourgogne et Champagne-Ardenne et sur 4 départements : Aube, Marne, Seine-et-Marne et Yonne, pour un bassin de population de 120 000 habitants.

Le projet de périmètre du S.A.G.E est aujourd'hui soumis à la consultation des communautés de communes et communes le composant, conformément à l'article R212-27 du Code de l'Environnement.

La Communauté de Communes du Provinois est concernée au titre de 26 de ses communes (16 pour la totalité de leur territoire et 10 pour partie). Avec les 42 communes de la Communauté de Communes Bassée-Montois et 10 autres communes, la Seine-et-Marne totalise 78 communes sur un total de 157, soit la majorité des communes du périmètre proposé.

La Communauté de Communes du Provinois a été sollicitée pour participer aux réunions de constitution du dossier préliminaire du S.A.G.E, aujourd'hui soumis à l'avis des collectivités concernées. Le préfet coordinateur de l'Aube prendra ensuite un arrêté de périmètre (interdépartemental) et constituera la Commission Locale de l'Eau composée d'élus, d'usagers et association concernées et de représentants de l'Etat. La C.L.E. engagera et portera l'élaboration du S.A.G.E.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de périmètre du S.A.G.E. Bassée-Voulzie.

oOo

QUESTIONS DIVERSES

Conservatoire Pauline VIARDOT du Provinois :

Le Président indique avoir été sollicité avec Jean-Patrick SOTTIEZ par 4 administrateurs du conseil d'administration du conservatoire, qui leur ont fait part de leur inquiétude concernant le budget et les effectifs inscrits au conservatoire.

A la suite d'un conseil d'administration auquel Ghislain Bray a assisté, le Président indique avoir demandé au Président du conservatoire une transparence sur les finances ainsi que sur le nombre d'élèves réellement inscrits.

Le Président a demandé la réunion d'un nouveau conseil d'administration dans les délais les plus brefs. Il rappelle que la Communauté de Communes du Provinois octroie au conservatoire une subvention annuelle d'un montant de 200 000 €. Il souhaite que la transparence sur les finances soit faite le plus rapidement possible.

Gymnase de Villiers-Saint-Georges :

Tony PITA, maire de la commune annonce que les travaux s'achèveront début novembre. Le gymnase sera inauguré le 14 novembre prochain. Il rappelle que ces travaux ont pu être réalisés au titre du C3D et en remercie la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie Patrice CAFFIN maire, et le conseil municipal de Jouy-le-Châtel pour leur accueil.

La secrétaire de séance



Michèle PANNIER

